

# DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 13/03/2020

Reçu en préfecture le 13/03/2020

Affiché le

ID : 005-250500600-20200312-CA2019-BF

**Département des Hautes-Alpes**

**Arrondissement de Briançon**

**Parc naturel régional du Queyras**

**Comité syndical du 12 mars 2020**

**Délibération n° : 2020\_14**

**Date de convocation : 05 mars 2020**

Objet : **Approbation du Compte administratif 2019**

Par la suite d'une convocation en date du 05 mars 2020, les membres composant le Comité syndical du Parc naturel du Queyras se sont rassemblés à la salle des fêtes d'Arvieux, le 12 mars 2020 à 10h30, sous la présidence de Monsieur Christian GROSSAN, Président du Parc naturel du Queyras, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28).

**Président** : Valérie GARCIN-EYMÉOUD

**Secrétaire de séance** : Valérie GARCIN-EYMÉOUD

**Région** : Chantal EYMEOUD, Conseillère Régionale, excusée ; Anne-Marie FORGEOUX, Conseillère régionale, excusée

**Département** : Valérie GARCIN-EYMEOUD, Conseillère départementale, présente (2 voix) ; Marcel CANNAT, Conseiller départemental, présent (2 voix)

**Communauté de communes Guillestrois-Queyras** : Christian LAURENS, Conseiller communautaire, excusé ; François QUEREL, Conseiller communautaire, présent (1 voix)

**Communes** :

- **Abriès-Ristolas** - Jacques BONNARDEL, Maire, présent (1 voix) ; Marie-José NOUHAUD, Adjointe au Maire, excusée ; Séverine BUES, Adjointe au Maire, excusée ; Robert BOURCIER, Conseiller municipal, présent (1 voix)
- **Aiguilles** - Serge LAURENS, Maire, présent (1 voix) ; Pascal GIRAUD, Conseiller municipal, excusé
- **Arvieux** - Philippe CHABRAND, Maire, présent (1 voix) ; Alain BLANC, délégué pour la commune, présent (1 voix)
- **Ceillac** - Christian GROSSAN, Maire, absent ; Jeanne FAVIER-CARGEMEL, Adjointe au Maire, présente (1 voix)
- **Château-Ville-Vieille** - Jean-Louis PONCET, Maire, présent (1 voix) ; Marylène DEBRUNE, Conseillère municipale, excusée
- **Eygliers** - Jacques GIRAUD, Premier adjoint au Maire, excusé
- **Guillestre** - Bernard LETERRIER, Maire, présent (1 voix)
- **Molines-en-Queyras** - Francis MARTIN, Maire, présent (1 voix) ; Jean-Paul HOFFMAN, Adjoint au Maire, présent (1 voix)
- **Saint-Véran** - Danièle GUIGNARD, Maire, excusée ; Mathieu ANTOINE, Adjoint au Maire, présent (1 voix)
- **Vars** - Raphaëlle MARTOÏA, Conseillère municipale, excusée

**Vu** :

- Les articles L.2121-14 et R.2121-8 du Code général des collectivités territoriales ;
- Le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-39 ;
- Le décret n° 2010-587 du 2 juin 2010 portant renouvellement du classement du Parc naturel régional du Queyras ;
- Le décret n°2018\_212 du 28 mars 2018 portant prorogation du classement du Parc naturel régional du Queyras jusqu'au 18 avril 2024
- Les statuts en vigueur du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Queyras ;

**Considérant** :

- La nécessité pour le Comité syndical d'élire un Président spécifique au vote du compte administratif puisque le Président de Parc ne peut qu'assister à la discussion et qu'il doit se retirer lors du vote ;

# DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 13/03/2020

Reçu en préfecture le 13/03/2020

Affiché le

ID : 005-250500600-20200312-CA2019-BF

Département des Hautes-Alpes

Arrondissement de Briançon

Parc naturel régional du Queyras

Comité syndical du 12 mars 2020

Délibération n° : 2020\_14

Date de convocation : 05 mars 2020

Objet : **Approbation du Compte administratif 2019**

- Le budget primitif 2019 et les décisions modificatives, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, relatifs à l'exercice 2019 ;
- Le compte administratif en tout point identique au compte de gestion adopté précédemment ;
- La régularité des écritures statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2019, et celles statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

**Le Comité syndical, réuni le 12 mars 2020, après en avoir délibéré, et voté par :**

Nombre de membres en exercice : 25

Nombre de suffrages : 31

Nombre de membres présents : 14

Nombre de membres représentés : 00

**Nombre de suffrages exprimés : 16**

Votes Contre : 0 Pour : 16

Abstentions : 00

**Décide :**

De désigner en tant que Président Mme Valérie GARCIN-EYMÉOUD ;

D'adopter le compte administratif 2019 dont un exemplaire sera joint à la présente délibération et qui peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés 2018		511 984.84 €		110 822.38 €
Réalisé sur l'exercice 2019	1 730 353.40 €	1 601 501.53 €	231 462.37 €	328 249.95 €
Solde 2019	128 851,87 €			96 767.58 €
<b>Résultat de l'exercice 2019</b>		<b>383 132.97 €</b>		<b>207 609.96 €</b>
Restes à réaliser			153 660.77 €	22 641.67 €

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme.

Le Président  
Christian GROSSAN

